



ROZOY FLASH n° 199

Bulletin d'informations communales – 19 janvier 2024

Compte rendu de la réunion du 13 décembre 2023



La séance du Conseil Municipal du 13 décembre, présidée par José FLUCHER, Maire, débute à 20h00, salle des mariages de l'Hôtel de Ville.

Sont présents : Nicolas FRICOTEAUX – Marie-Agnès MARCHAND – Sylvain POULAIN – Lucienne BÉKALAREK – Maurice POULAIN – Martine MAINGAINT – Marie-Noëlle FRÈRE – Patricia CARAQUIN – Agnès JACOB – Olivier THOUANT – Anne-Sophie COLOMBÉ.

Absents excusés :

Jean-René DURTETTE, pouvoir à Patricia CARAQUIN

Xavier BOULANDE, pouvoir à Olivier THOUANT

Christelle BERNAILLE

Michel DAUTRECQUE, suppléant, est présent.

Secrétaire de séance : Marie-Agnès MARCHAND

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

- Décision Modificative (DM) n°2,
- Avenants Tiers Lieu Numérique,
- Avenants Annexe Mairie – locaux du personnel,
- Subvention API Collégiale,
- Subvention Région Collégiale,
- Subvention DRAC Collégiale,
- Contrat Assurance Risques Statutaires 2025-2028,
- Contrat partenariat CCI,
- Questions diverses.

En préambule, M. le Maire présente les représentants de la société Energie Team, spécialisée dans les énergies renouvelables. Face à l'urgence climatique, la loi APER (Accélération de la Production d'Energies Renouvelables) du 10 mars 2023 vise à faciliter la production d'énergies renouvelables. Tout le monde est concerné : porteurs de projets, élus locaux, entreprises, agriculteurs, habitants.

Des zones de développement potentiel peuvent être déterminées sur la commune pour chaque type d'énergie : éolien, solaire thermique et photovoltaïque, géothermie, hydroélectricité, biomasse, biogaz, gaz de décharge et de stations d'épuration, énergie ambiante.

La société Energie Team est venue présenter des études d'opportunité sur les potentiels d'EnR (Energies renouvelables) sur la commune de ROZOY SUR SERRE.

Le Conseil Municipal a pris note de ces propositions et sera amené, comme le prévoit la réglementation, à établir des zones d'accélération potentielles de développement des énergies renouvelables. La population sera consultée à cet effet.

DÉLIBÉRATIONS

DECISION MODIFICATIVE N°2

Le Conseil Municipal vote les opérations suivantes qui n'ont pas d'impact sur l'équilibre du budget :

	Imputations	Budget Précédent	Modification	Nouveau Budget	
Recettes de Fonctionnement	7588	10.00	1.00	11.00	Vente ZAC du Grand Hôtel
Recettes d'Investissement	024	0.00	5 640.75	5 640.75	Cession de terrains ZAC
Dépenses d'Investissement	204412	0.00	489 247.55	489 247.55	Bâtiments et installations
Recettes d'Investissement	2111	0.00	489 247.55	489 247.55	Terrains nus
Dépenses de Fonctionnement	66111	17 758.16	5 641.75	23 399.91	Intérêts réglés à l'échéance
Dépenses de Fonctionnement	023	86 892.84	-3 065.25	83 827.59	Virement à la section d'investissement
Recettes d'Investissement	021	86 892.84	-3 065.25	83 827.59	Virement de la section de fonctionnement
Recettes de Fonctionnement	744	0.00	2 575.50	2 575.50	Fonds de compensation pour la TVA
Recettes d'Investissement	10222	55 084.99	-2 575.50	52 509.49	Fonds de compensation pour la TVA

AVENANTS TIERS LIEU NUMERIQUE

M. le Maire informe que des travaux supplémentaires sont nécessaires dans le cadre de l'aménagement du futur Tiers-Lieu numérique.

Le Conseil Municipal décide d'ajouter au marché en cours les montants proposés suivants :

	Nature des travaux	Entreprises	Montant des travaux HT
Lot n°1	Toiture et travaux supplémentaires (gros œuvre)	BATI RENOV	9 052.00 €
Lot n°2	Pose d'un deuxième chauffe-eau	COLAS PEZERIL	1 060.30 €
Lot n°3	Plancher nouvelle médiathèque	LABART	5 542.25 €

AVENANT ANNEXE MAIRIE – LOCAUX DU PERSONNEL

M. le Maire informe que des travaux supplémentaires sont nécessaires dans le cadre de l'aménagement de l'annexe de la mairie (locaux à destination du personnel technique).

Le Conseil Municipal décide d'ajouter au marché en cours le montant de travaux proposés suivant : 7 762,44 € HT, réalisés par l'entreprise BATI RENOV (renforcement de la charpente).

SUBVENTIONS API COLLEGIALE

Le Conseil Municipal sollicite le Département pour des subventions au titre du dispositif Aisne Partenariat Investissement, pour les travaux de la collégiale :

Taux	Montant travaux	Montant subvention	Nature des travaux
35%	262 311.60 €	91 809.06 €	Tranche optionnelle 1– Bas-côtés Nord
35%	259 773.58 €	90 920.75 €	Compléments tranche ferme et avenants
35%	414 911.71 €	145 219.10 €	Tranche optionnelle 2 - sacristie

SUBVENTION REGION COLLEGIALE

Le Conseil Municipal sollicite la Région Hauts de France pour une subvention de 15 % sur un montant de travaux de 234 653.00 € soit **35 197.95 €**, pour les travaux de la collégiale (tranche optionnelle 2 – sacristie).

SUBVENTIONS DRAC COLLEGIALE

Le Conseil Municipal sollicite de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) des subventions, pour les travaux de la collégiale, pour un montant de

Taux	Montant travaux	Montant subvention	Nature des travaux
50%	234 653.00 €	117 326.50 €	Tranche optionnelle 1 – Bas-côtés Nord
49.49%	1 232 414.00 €	609 956.00 €	Tranche ferme + avenants

CONTRAT ASSURANCE RISQUES STATUTAIRES 2025-2028

M. le Maire rappelle que, pour tous leurs agents, les collectivités sont leur propre assureur en matière de prestations d'assurance maladie et de couverture sociale globale d'assurance d'accident du travail (maladie ordinaire, longue durée, maternité, accident et maladie professionnelle, décès...).

Les collectivités ont la faculté de confier au Centre de Gestion la négociation et la souscription d'un contrat collectif afin de mutualiser les coûts de ces risques.

Ainsi, le 3 décembre 2020, le Conseil Municipal avait adhéré au contrat d'assurance proposé par le Centre de Gestion et signé la convention de gestion.

Ce contrat arrivant à échéance le 31 décembre 2024, le Conseil Municipal autorise M. le Maire à se renseigner auprès de plusieurs prestataires à titre de comparaison avec le Centre de Gestion.

CONVENTION PARTENARIAT CCI

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

QUESTIONS DIVERSES

Programmation de réunion pour la commission communication.

Tour de Table

Olivier THOUANT, pour Xavier BOULANDE, demande qui va remplacer Jérémie TOFANI, recruté le 1^{er} janvier 2023 par la Communauté de Communes comme chef de projet « Petites Villes de Demain » et dont le contrat vient de se terminer. Celui-ci n'a pas souhaité le prolonger, ayant obtenu un contrat de travail dans une collectivité plus proche de son domicile. Un appel à candidature sera donc relancé par la Communauté de Communes.

Anne Sophie COLOMBÉ signale des dégradations rue Pierre et Simone Digue sur les sapins décorés par les Rostands. Il s'avère que ce sont des élèves du collège Jules Ferry et ceux-ci ont été convoqués en mairie avec leurs parents.

Michel DAUTRECQUE : beaucoup de poubelles, rue Charles de Gaulle, sont encore laissées sur le trottoir. Le nécessaire sera fait auprès des habitants concernés.

La séance est levée à 23h30.

Compte rendu de la réunion du 9 janvier 2024

La séance du Conseil Municipal du 9 janvier, présidée par José FLUCHER, Maire, débute à 20h30, salle des mariages de l'Hôtel de Ville.

Sont présents : Nicolas FRICOTEAUX – Marie-Agnès MARCHAND – Sylvain POULAIN – Lucienne BÉKALAREK – Maurice POULAIN – Martine MAINGAINT – Marie-Noëlle FRÈRE – Patricia CARAQUIN – Agnès JACOB – Xavier BOULANDE – Anne-Sophie COLOMBÉ.

Absents excusés :

Jean-René DURTETTE, pouvoir à Nicolas FRICOTEAUX

Olivier THOUANT, pouvoir à Agnès JACOB

Christelle BERNAILLE, pouvoir à José FLUCHER

Michel DAUTRECQUE, suppléant, est présent.

Secrétaire de séance : Marie-Agnès MARCHAND

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

- Subvention API réhabilitation garage, compléments,
- Subvention DETR-DSIL réhabilitation garage, compléments,
- Subvention REGION réhabilitation garage, compléments,
- Subvention API Cour des Prés - réseaux,
- Subvention DETR-DSIL Cour des Prés - vidéoprotection et réseaux,
- Subvention REGION Cour des Prés – vidéoprotection
- Subvention DETR-DSIL mobilier médiathèque,
- Subvention REGION mobilier médiathèque,
- Prolongation CDD Service Technique,
- Questions diverses.

Ajout à l'ordre du jour :

- Appel d'offres – réhabilitation stade municipal

DÉLIBÉRATIONS

SUBVENTIONS API

Le Conseil Municipal sollicite le Département, au titre du dispositif Aisne Partenariat Investissement, pour les projets suivants :

Nature des travaux	Montant de l'opération HT	Taux subvention	Montant subvention
Réhabilitation du garage communal – compléments	135 000.00 €	25 %	33 750.00 €
Cour des Prés : éclairage du site, bornes électriques avec prises, arborisation du site, maîtrise d'œuvre	77 996.21 €	25 %	19 449.05 €

SUBVENTIONS DETR-DSIL

Le Conseil Municipal sollicite l'Etat, au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) et la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour les projets suivants :

Nature des travaux	Montant de l'opération HT	Taux subvention	Montant subvention
Réhabilitation du garage communal – compléments	135 000.00 €	55 %	74 250.00 €
Cour des Prés : éclairage du site, bornes électriques avec prises, vidéoprotection, arborisation du site, maîtrise d'œuvre	67 456.91 €	55 %	37 101.30 €
Fourniture du mobilier de la nouvelle médiathèque	Reporté à une prochaine réunion		

SUBVENTIONS REGION

Le Conseil Municipal sollicite la Région Hauts de France dans le cadre du soutien au déploiement de la vidéoprotection :

Nature des travaux	Montant de l'opération HT	Taux subvention	Montant subvention
Réhabilitation du garage communal – compléments	Reporté à une prochaine réunion		
Cour des Prés : vidéoprotection	20 810.91 €	30 %	6 243.27 €
Fourniture du mobilier de la nouvelle médiathèque	Reporté à une prochaine réunion		

PROLONGATION CDD SERVICE TECHNIQUE

Le Conseil Municipal décide le renouvellement :

- du contrat CDD de Christophe LEMAIRE, pour 21 heures hebdomadaires et une durée de 18 mois, à compter du 1^{er} février 2024.
- du contrat CDD de Éric LEMAIRE, pour 21 heures hebdomadaires et une durée de 6 mois, à compter du 16 février 2024.

APPEL D'OFFRES – REHABILITATION STADE MUNICIPAL

Le Conseil Municipal accepte la proposition de la commission d'appel d'offres réunie le 28 décembre 2023 retenant les entreprises suivantes pour les travaux de réhabilitation du stade municipal :

Nature des travaux	Entreprises	Montant des travaux HT
Réhabilitation du stade municipal	ID VERDE	234 218.70 €
Eclairage du stade municipal	LECLERE	51 480.00 € *

* Si le matériel existant est récupérable, le montant des travaux d'éclairage serait de 12 750.00 €

1 abstention

QUESTIONS DIVERSES

Après avoir lu de nombreux courriers de remerciements pour les colis de Noël et de vœux, **M. le Maire clôture la séance à 22h45.**

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Résidence Hélisende



La résidence Hélisende récupère les piles usagées pour BATRIBOX, société qui transforme les piles en don pour le Téléthon, depuis 10 ans.

Les piles peuvent être déposées à l'accueil de la résidence, rue de la Cour des Prés, **jusqu'au 28 janvier 2024.**

D'avance merci.



C.C.A.S.



Si vous avez 68 ans ou plus et que vous n'avez pas reçu votre colis, n'hésitez pas à nous le signaler en mairie.

Une boîte de chocolats a été aussi distribuée aux résidents de la maison de retraite.

Un grand merci à toutes celles et ceux qui ont participé à ces distributions.

RANDONNÉES PÉDESTRES

Prochaines sorties

Les lundis :

- 22 janvier 2024 – 5 et 19 février 2024
- 4 et 18 mars 2024 – 8 et 22 avril 2024
- 6 et 27 mai 2024 – 10 et 24 juin 2024



Départ à 14h00, place de l'Europe

Renseignements au 03 23 90 10 62

Boîtes aux lettres accessibles durant l'hiver



En cette saison, les conditions météorologiques peuvent se dégrader rapidement : la neige, le verglas peuvent rendre les trottoirs dangereux et l'accès aux boîtes aux lettres difficile.

Parole de facteur : « On sait que les conditions ne sont pas faciles pour les gens, mais ce serait bien qu'ils déneigent, même un tout petit chemin devant chez eux ».

Afin de permettre aux facteurs de distribuer le courrier en toute sécurité dans tous les foyers et dans le souci de rendre le meilleur service possible aux clients, La Poste rappelle aux habitants l'obligation de saler, sabler et rendre praticable la partie du trottoir attenante à leur habitation.

La Poste remercie ses clients de leur compréhension.



COUPURE DE COURANT POUR TRAVAUX

Vendredi 26 janvier de 13h30 à 16h00

Rue G.A Martin

43, 49 au 51, 67, 87, 107, 113, 119 au 121, 127, 135, 141, 157, 163, 169, 181, 201, 48, 49B, 175B, 157 Bis.

Il est recommandé de débrancher vos appareils sensibles avant l'heure de début de coupure indiquée.



!! Information importante !!

À partir du 01/01/2024, le nombre de passages en déchèteries est porté à 52 par an, pour tous les usagers.



Merci de votre compréhension.




Bonne année 2024 à toutes et à tous !

INFORMATIONS GÉNÉRALES Suite

MANIFESTATIONS A VENIR

Dimanche 21 janvier	GALETTE DES ANCIENS organisée par le CCAS - Salle des Fêtes – A partir de 14h30
Mercredi 14 février	BELOTE organisée par les Aînés Rostands – Salles Fêtes – ouverture 13h30
Samedi 17 février	DINER DANSANT organisé par l'APEL de l'école Jeanne d'Arc – à partir de 20h00
Samedi 17 février	CONCOURS DE PIECES organisé par l'APE du Collège – Salle des Fêtes de RESIGNY – ouverture 20h00
Vend. Sam. Dimanche 15-16-17 mars	Opération Hauts de France Propres  Inscrivez-vous sur : hautsdefrance-propres.fr 
Samedi 16 mars	BELOTE organisée par l'APE du Collège – Salle des Fêtes – ouverture 19h00
Dimanche 31 mars	FESTIVITES DE PAQUES - Chasse aux oeufs - Brocante rue Jean Mermoz – Fête foraine
Lundi 1 ^{er} avril	FESTIVITES DE PAQUES – REPAS organisé par Rozoy Animations Loisirs - Salle des Fêtes – 12h30
Samedi 6 avril	BELOTE organisée par EVI'DANCE – Salle des Fêtes – ouverture 19h00
Mercredi 17 avril	BELOTE organisée par les Aînés Rostands – Salle des Fêtes – ouverture 13h30

Pour toutes ces manifestations, des informations complémentaires vous seront données ultérieurement.



SUR LA ROUTE DE LA THIÉRACHE
POUR VOUS RENCONTRER
AU PLUS PRÈS DE CHEZ VOUS

aisne-actifs.com
DES OFFRES - DES CANDIDATS

LE BUS AISNE ACTIFS

LE LUNDI 11 DÉCEMBRE DE 13H30 À 16H30 ROZOY-SUR-SERRE

LE LUNDI 18 DÉCEMBRE DE 10H À 12H BRUNEHAMEL

LE MERCREDI 20 DÉCEMBRE DE 10H À 12H DIZY-LE-GROS

RDV PLACE DE LA MAIRIE MONTCORNET

EMPLOI • FORMATION • INSERTION

www.aisne-actifs.com

Aisne-actifs est financé par l'Union européenne

Portes de la Thiérache

TÉL : 03 23 24 89 00 SERVICE DÉPARTEMENTAL ITINÉRANT OUVERT À TOUS

QR CODE

Le **BUS AISNE ACTIFS** est déployé sur le territoire de la Communauté de Communes des Portes de la Thiérache par les Services Départementaux d'Insertion !

L'objectif de ce service gratuit, ouvert à tous, avec ou sans rendez-vous, est d'aller vers les usagers en milieu rural.

Une équipe dédiée sera en charge d'orienter les personnes à la recherche d'un emploi ou d'une formation afin de leur proposer une solution d'accompagnement personnalisée : entretien, coaching, création de CV ou recherches d'offre d'emploi/formation.

Après un premier passage le 11 décembre dernier, le bus reviendra le deuxième lundi de chaque mois, de 14h00 à 16h00, sur la place, hors vacances scolaires et jours fériés.



Les dates pour le premier trimestre 2024 :
lundi 12 février - lundi 11 mars

Contact : 03.23.24.89.00

ORDURES MÉNAGÈRES

Ne laissez pas vos sacs poubelles sur le trottoir en dehors des jours de ramassage. Cela génère des salissures, des odeurs et attire les nuisibles, en plus des nuisances visuelles.

Rappel pour le ramassage :

1. Positionner son bac bien droit et le décoller du mur, poignée côté chaussée.

2. **Installer le bac la veille au soir de la collecte.**

Le retirer le soir de la collecte.

!!! Les sacs plastique déposés au sol ou sur le container ne sont pas collectés par le prestataire.



Mauvais geste



Bon geste



LE DÉPARTEMENT
RECRUTE

DEVENEZ ACCUEILLANT FAMILIAL

POUR LES PERSONNES ÂGÉES
OU EN SITUATION DE HANDICAP



aisne.com



VOUS SOUHAITEZ EXERCER UNE ACTIVITÉ À VOTRE DOMICILE
ET VOUS POUVEZ HÉBERGER UNE OU PLUSIEURS PERSONNES ÂGÉES
OU ADULTES EN SITUATION DE HANDICAP ?

DEVENEZ ACCUEILLANT FAMILIAL

Le métier d'accueillant familial, c'est :

- **Accueillir chez soi, une ou plusieurs personnes âgées ou handicapées adultes**, en les aidant dans la réalisation de leurs tâches quotidiennes : repas, aide à la toilette, habillage, accompagnement, courses, ménage, blanchissage et services divers...
- **Offrir aux personnes accueillies, sécurité et bien-être dans un cadre familial et convivial**, en préservant leur autonomie, en respectant leur choix de vie, leur culture, leurs opinions, leur vie privée et leur intimité

Comment devenir accueillant familial ?

Il est nécessaire d'obtenir un agrément, délivré par le Conseil départemental de l'Aisne valable pour une durée de 5 ans. Cet agrément est délivré pour l'accueil de personnes âgées ou handicapées adultes, dans la limite de 3 personnes accueillies.

Les engagements

- **Garantir la protection de la santé**, de la sécurité et du bien-être des personnes accueillies, dans un cadre familial et convivial ;
- **Assurer la continuité de l'accueil**
- **Mettre à disposition une chambre** d'au moins 9 m² pour une personne seule et de 16 m² pour un couple, ainsi que des lieux de vie communs ;
- **Maintenir ou développer l'autonomie** et les activités sociales de la personne accueillie
- **Accepter un suivi médico-social de la personne accueillie** et un contrôle régulier des conditions d'accueil.

La formation

Vous pourrez également intégrer un réseau de professionnels qui ont la même activité que vous, en bénéficiant des formations et du soutien assurés par le Conseil départemental de l'Aisne. L'accueil pourra se mettre en place après la réalisation des formations aux gestes de secourisme et initiale obligatoire dispensées par des organismes agréés.

La rémunération

Vous serez rémunéré par chaque personne accueillie. Un accueillant familial touche une rémunération mensuelle brute comprise entre 1 500 € et 1 800 € par personne accueillie.

CONTACTS

03 23 24 63 72

accueillantfamilial@aisne.fr



Conseil départemental de l'Aisne
Direction des politiques sociales et familiales
Service Régulation et Prospective
28, rue Fernand Christ
02000 LAON

Imprimerie du Conseil départemental de l'Aisne - Ne pas jeter sur la voie publique.

les de la PortesThiérache

La CCPT souhaite votre avis !!

En vue d'un projet de création d'une ressource sur le territoire des Portes de la Thiérache, la CCPT souhaiterait avoir votre avis sur un tel lieu.

Scannez le QR-code ou rendez-vous sur le lien suivant pour accéder au questionnaire en ligne :

<https://colibris.link/4X9Cy> ou via le site internet de la CCPT.

Du 8 janvier au 4 février 2024 - ENQUÊTE EN LIGNE

Projet de création d'une RESSOURCERIE

Donnez votre avis !

RÉPONDEZ
AU QUESTIONNAIRE



<https://colibris.link/4X9Cy>



www.portes-de-thierache.fr

bo ressource

